

semble que cela nous une bonne indication. En réalité, nous avons une quinzaine d'années pour résoudre le problème. Et encore, parler d'une quinzaine d'années c'est beaucoup trop, parce que d'ici là les dégâts seront en grande partie irréversibles et que notre négligence nous aura coûté extrêmement cher.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, l'autre jour les producteurs de sirop d'érable en visite à Ottawa ont dit qu'il y avait déjà une baisse de production de 20 p. 100. Est-ce que le député a une idée de la mesure dans laquelle la production de bois d'œuvre est réduite et du temps qu'il va falloir pour que la tranche suivante de 20 p. 100 disparaisse, par exemple?

M. Penner: Monsieur le Président, il faut que les députés comprennent qu'il s'agit d'un problème qui va s'accroissant. En d'autres termes, en l'espace de dix ans la production de sirop d'érable a baissé de 20 p. 100. On peut compter que dans les dix ans qui viennent, la prochaine baisse ne sera pas seulement de 20 p. 100, elle va s'accroître. Il est probable que dans dix ans ou en tout cas dans 15 ans, il n'y aura plus de production du tout. Et ce qui vaut pour le sirop d'érable vaut certainement pour les autres volets de l'industrie forestière: la production de bois de sciage et la production de pâte et de papier. Par la négligence dont nous faisons preuve à l'égard des pluies acides, nous nous trouvons en fait à détruire très rapidement nos forêts.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat de cette motion de l'opposition portant sur le problème des pluies acides, en particulier des pluies qui transportent l'acidité d'outre-frontière, et, comme l'a souligné le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), sur ce que la Chambre peut faire pour contrer le problème et son incidence sur l'environnement et l'économie du Canada. Je suis d'accord avec le député de Cochrane-Supérieur (M. Penner) lorsqu'il dit que cette motion est formulée en termes raisonnables et qu'elle pourrait et devrait probablement être adoptée par tous les députés de la Chambre.

Je félicite le député de Davenport (M. Caccia), qui a toujours manifesté un vif intérêt pour cette question et pour d'autres problèmes écologiques, de la formulation de cette motion. Comme on l'a signalé, c'est une motion qui ne vise pas le moins du monde à blâmer le gouvernement. Elle ne vise pas à critiquer ni à réprouver une façon de faire, mais plutôt à se tourner vers l'avenir.

Comme l'a signalé l'orateur précédent, la situation est urgente. On parle maintenant de 1994 comme date géologique où des torts irréparables seront causés à l'environnement par l'absorption des pluies acides et l'accumulation de produits chimiques dans nos lacs, nos rivières, nos forêts et même nos bâtiments. Le problème date peut-être déjà de plus d'un siècle, mais si l'on ne prend pas bientôt des mesures, les dommages causés seront effectivement irréparables et vont modifier l'économie et l'environnement du Canada.

Peu après mon élection au Parlement, en 1984, j'ai reçu des lettres de diverses localités de ma circonscription au sujet du problème des pluies acides. J'en ai reçu de citoyens de Dryden, Longbow Lake, Fort Frances, Ignace et Sioux Lookout, qui se disaient tous inquiets du problème des pluies acides et de la détérioration à long terme de l'environnement que celles-ci peuvent causer au Canada et dans tout le continent.

Les subsides

Mes commettants sont en quelque sorte plus chanceux que leurs compatriotes de l'Est à cause des vents dominants et de l'absence d'entreprises polluantes dans l'ouest des États-Unis, du moins dans un rayon permettant une forte pollution. Ma circonscription n'est pas aussi touchée que certaines autres du nord de l'Ontario, du Québec et de l'extrême nord-est des États-Unis. Même à cela, il y a des problèmes. Des recherches sont en cours dans ma circonscription à l'heure actuelle au sujet de l'acidification des lacs. Il y a des poches où l'acidification est, semble-t-il, très avancée. Ce n'est pas parce qu'un problème n'est pas majeur dans une région donnée qu'il faut faire preuve de complaisance. On peut toujours observer les régions où le problème est flagrant et en tirer ses conclusions.

Je voudrais citer une lettre qui a été adressée le 31 juillet 1984 par le chef de l'opposition de l'époque à la Coalition canadienne sur les pluies acides. Dans cette lettre, le premier ministre (M. Mulroney) disait: «Après les élections du 4 septembre, nous avons l'intention de prendre, en priorité, des mesures constructives. Nous estimons qu'avec un plan d'action efficace, qui pourrait être préparé en six mois, nous pourrions certainement atteindre et peut-être dépasser l'objectif de 50 p. 100 de réduction des émissions d'ici à 1994». Après que leur chef l'eut dit aussi clairement et sans la moindre équivoque, comment les députés de l'opposition peuvent-ils s'opposer à la motion d'aujourd'hui et envisager de voter contre? Comment peuvent-ils dire que les choses ont changé, que les besoins sont différents et que, par conséquent, la perspective du gouvernement est différente? De toute évidence, alors qu'il était chef de l'opposition, le premier ministre a appuyé, précisément et fermement, l'objectif même de la motion d'aujourd'hui.

En tant que porte-parole de mon parti pour le tourisme, je voudrais parler des effets des pluies acides sur les camps de pêche et de chasse, particulièrement ceux du nord de l'Ontario, que je connais bien, mais également sans doute du Québec et des régions des Maritimes où il y a de telles industries.

La vitesse d'acidification des lacs du Canada est, estime-t-on, aussi rapide que celle des lacs de Scandinavie où les sources de pollution sont aussi intenses et, je pense, encore plus rapprochées. L'Association des pourvoyeurs du nord de l'Ontario représente plusieurs centaines de personnes qui vivent de la pêche et de la chasse sportives dans le nord de la province. Ils connaissent bien le problème des pluies acides. En fait, cette association a été parmi les principaux artisans de la création de la Coalition canadienne sur les pluies acides. Il ne s'agit pas là d'un grand groupe industriel, mais de petits entrepreneurs qui emploient surtout des membres de leur famille et qui tous, ou presque, font un travail saisonnier. Ce n'est pas une force qui, sur le plan économique, peut lutter contre les intérêts responsables de la pollution.

● (1530)

L'organisme, qui fonctionne surtout grâce à l'énergie, à l'enthousiasme et au bénévolat de ses membres, a fourni \$35,000 afin de créer la Coalition canadienne sur les pluies acides. Outre cette contribution financière, ses membres collaborent aussi activement à la lutte, car les pluies acides menacent leur gagne-pain.

On a tenté notamment, grâce à un épandage de chaux, de régénérer des lacs très acidifiés. Que de telles expériences aient